



## Quittances de loyer par agences immobilières

Par **ganaelle1383**, le **22/04/2010 à 10:34**

Bonjour,rnj'ai demandé à mon agence immobilière de me fournir les quittances de loyer depuis le mois de janvier (mois auquel j'ai emménagé) et ils refusent. Ils disent qu'ils ne sont pas tenus de me les fournir chaque mois mais que si j'en ai besoin pour des tâches administratives ils veulent bien me les donner. rnMa question est la suivante: les quittances de loyer sont-elles fournies au bon vouloir des agences? Ces dernières ne doivent-elles pas les faire parvenir au locataire chaque mois comme preuve de paiement?rnMerci d'avance pour vos réponses.rnCordialementrnGanaelle

Par **Patricia**, le **22/04/2010 à 11:26**

Bonjour,rnrnL'envoi mensuel des quittances de loyer n'est pas obligatoire.rnCependant, le bailleur est tenu de les délivrer gratuitement à la demande du locataire.

Par **ganaelle1383**, le **22/04/2010 à 11:31**

Merci beaucoup pour votre réponse. Pourriez vous me préciser quelle lois ou articles justifient cette réponse afin que je puisse les invoquer auprès de mon bailleur. rnMerci encore, rnCordialement,rnGanaelle

Par **Patricia**, le **22/04/2010 à 12:18**

Re,nnnC'est l'Art 21 L 89, du 6 juillet 1989.